

République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité



**Ministère de l'Agriculture et
de l'Élevage**



**Mécanisme de financement des
promoteurs agropastoraux au compte
de la campagne agricole 2025**

19/02/2025

1. CONTEXTE :

Le Fonds de Développement Agricole (FODA) joue un rôle central dans la transformation et la modernisation du secteur agro-pastoral en République de Guinée. Placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), il a pour mission d'encourager et de promouvoir l'investissement agricole en facilitant l'accès au crédit et aux équipements.

Conformément à la stratégie de ciblage voulue par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage pour la campagne agricole 2025, le FODA prévoit la mise à disposition des ressources financières destinées aux promoteurs agricoles.

Ces crédits remboursables à taux zéro visent à :

- Renforcer l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle en République de Guinée,
- Soutenir les filières agricoles stratégiques,
- Faciliter l'inclusion financière des producteurs agricoles,
- Accroître la productivité et la résilience du secteur face aux défis climatiques et économiques.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de développement à long terme, alignée sur les objectifs du **Programme Simandou 2040**, dont l'agriculture constitue le premier pilier dans la transformation socio-économique du pays.

Afin d'optimiser son impact, le programme adopte une approche décentralisée et participative visant à identifier, accompagner et financer des projets agricoles à fort potentiel. L'objectif est de soutenir au niveau de chaque région des organisations professionnelles agricoles, des grands producteurs, des groupements de jeunes et de femmes, ainsi que des entreprises du secteur, dans une logique de modernisation et de renforcement de la compétitivité.

2. OBJECTIFS :

2.1. Objectif général

Le programme vise à faciliter l'accès au financement des acteurs du secteur agro-pastoral à travers une approche régionale afin de renforcer la productivité, d'améliorer l'autosuffisance alimentaire et augmenter la compétitivité des exploitants agricoles en République de Guinée. Il ambitionne de créer un écosystème financier inclusif, favorisant des investissements durables pour la modernisation du secteur agricole.

2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Soutenir les promoteurs à fort impact économique, social et environnemental ;
- Soutenir les initiatives portées par les jeunes et les femmes ;
- Impliquer les services déconcentrés du MAGEL pour le ciblage et le suivi des projets.

3. CIBLES DU PROGRAMME

Le programme cible principalement :

- Les Organisations Professionnelles Agricoles (**OPA**) : fédérations, coopératives, unions, groupements, ... ;
- Les grands promoteurs agro-pastoraux : promoteurs disposant d'une exploitation à grande échelle ;
- Les projets portés par les jeunes et les femmes ;
- Petites et moyennes entreprises agro-pastorales.

4. RÉSULTATS ATTENDUS :

Les résultats attendus de ce programme sont les suivants :

- Accès facilité au crédit pour les promoteurs agricoles ;
- Promoteurs à fort impact économique, social et environnemental accompagnés ;
- Initiatives des jeunes et des femmes soutenues et renforcées ;
- Implication effective des services déconcentrés du MAGEL dans le ciblage et le suivi des projets ;
- Contribution effective à la réussite de la campagne agricole 2025

5. PRINCIPES DIRECTEURS

Le programme repose sur des principes clés garantissant une mise en œuvre efficace et équitable :

1. Organisation d'appels à projets : afin de garantir une couverture nationale et une prise en compte des spécificités locales.
2. Définition de critères d'éligibilité par type de bénéficiaire : pour assurer une allocation optimale des financements.
3. Sélection des spéculations prioritaires par région : en fonction du potentiel agroécologique et des besoins du marché national.
4. Allocation optimale des ressources en fonction des cibles : pour garantir une répartition équitable des financements sur l'ensemble du territoire national.

6. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

Le programme suit une démarche rigoureuse pour garantir la transparence et l'efficacité dans l'octroi et la gestion des crédits.

Phase 1 : Structuration et cadrage du programme

- Élaboration et validation du mécanisme de financement et des critères d'éligibilité.

Phase 2 : Lancement des appels à projet et soumission des demandes

- Publication des appels à projets.
- Soumission des demandes sur la plateforme www.faley.foda.gov.gn

Phase 3 : Évaluation préliminaire et étude de faisabilité

- Analyse de la conformité administrative des dossiers soumis ;
- Visite de terrain par les services déconcentrés du MAGEL ;
- Présélection des projets ;
- Mission de terrain et rencontre avec les promoteurs présélectionnés par le FODA ;

Phase 4 : Sélection des projets

- Analyse technique et financière des projets présélectionnés par le comité de sélection ;
- Approbation des projets sélectionnés par le comité d'approbation et Conseil d'Administration du FODA, le cas échéant.

Phase 5 : Mise à disposition des financements

- Etablissement et signature des conventions de financement ;
- Allocation des fonds ;

Phase 6 : Suivi et Evaluation

- Accompagnements techniques des bénéficiaires ;
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre des projets ;

7. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Pour accéder aux financements, les candidats doivent remplir des conditions spécifiques selon leur catégorie.

7.1. Critères d'éligibilité par type de bénéficiaire

Catégorie de bénéficiaire	Critères d'éligibilité
Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	- Être légalement enregistré (Agrément) et disposer d'un statut juridique valide ; - Être structurée autour d'une des filières prioritaires de la région ; - Être représentatif et démontrer son impact positif sur le développement socio-économique de la région ; - Être une organisation qui fédère plusieurs acteurs du secteur agropastoral dans la région ; - Démontrer sa capacité technique dans le secteur d'activité ; - Prouver l'existence de domaines d'exploitation (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Présenter un projet viable et économiquement rentable ;

	- Apporter une contribution à hauteur de 20% du coût du projet ; - Démontrer une capacité de remboursement et une solidité financière ; - Fournir une caution solidaire de ses membres.
Les grands promoteurs agro-pastoraux	- Être légalement enregistré (RCCM) ; - Justifier d'une activité agricole effective d'au moins 3 ans ; - Disposer d'un domaine d'exploitation justifié (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Apporter une contribution financière de 20% du coût du projet ; - Présenter un projet structuré ayant un fort impact avéré sur la chaîne de valeur agricole ; - Démontrer une capacité de remboursement et une solidité financière (états financiers des 3 dernières campagnes) ; - Démontrer l'existence d'une activité agropastorale à grande échelle ; - Disposer d'une garantie suffisante (Titre foncier, gage de biens, caution morale, etc.)
PME agro-pastorales	- Être de nationalité guinéenne ; - Justifier d'une expérience agricole d'au moins 2 ans ; - Disposer d'un domaine d'exploitation justifié (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Présenter un projet viable et économiquement rentable ; - Apporter une contribution financière de 10% du coût du projet ; - Démontrer une capacité de remboursement et une solidité financière (Rapport des activités des 2 dernières campagnes) ; - Caution solidaire.
Projets portés par des femmes	- Être de nationalité guinéenne ; - Être une femme entrepreneure dans le secteur agro-pastoral ; - Être légalement enregistré (RCCM) ; - Disposer d'un domaine d'exploitation justifié (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Justifier d'une expérience agricole d'au moins 2 ans ; - Présenter un projet viable et économiquement rentable ; - Apporter une contribution financière de 5% du coût du projet ; - Démontrer une capacité de remboursement et une solidité financière (Rapport des activités des 2 dernières campagnes).
Projets portés par des jeunes	- Être de nationalité guinéenne ; - Être âgé de 18 à 35 ans ; - Être légalement enregistré (RCCM) ; - Disposer d'un domaine d'exploitation justifié (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Présenter un projet viable et économiquement rentable ; - Apporter une contribution financière de 5% du coût du projet.

7.2. Critères d'éligibilité des projets

Tous les projets soumis doivent répondre aux critères suivants :

Activités financées :

- Production agropastorale, conditionnement, transformation agroalimentaire ;
- Intégration de pratiques respectueuses de l'environnement.

Impact économique et social :

- Création d'emplois et effet multiplicateur sur les chaînes de valeur agricole ;
- Contribution à l'autosuffisance alimentaire et à la résilience climatique ;
- Innovation et transfert de compétences ;

Viabilité financière et gestion des risques :

- Capacité de remboursement et rentabilité financière ;
- Garanties.

8. DOCUMENTS REQUIS POUR LA DEMANDE

Catégorie de bénéficiaire	Documents obligatoires	Documents supplémentaires (si applicables)
Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	- Copie de la pièce d'identité nationale valable du représentant légal ; - Photo d'identité du représentant légal ; - Certificat de résidence du représentant légal (facultatif) ; - Copie de l'agrément valide ; - Statuts valables ; - Business plan ou présentation technique et financière du projet ; - Preuve de l'existence du domaine d'exploitation (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Rapport des activités des 2 dernières campagnes ;	- Caution solidaire
Les grands promoteurs agro-pastoraux	- Copie de la pièce d'identité nationale valable du représentant légal ; - Photo d'identité du représentant légal ; - Certificat de résidence du représentant légal (facultatif) ; - Copie du RCCM ; - Plan d'affaires détaillé du projet ; - Preuve de l'existence du domaine d'exploitation (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Rapport d'activités des 2 dernières années ;	- Statuts ; - Contrats d'achat avec des partenaires commerciaux ; - États financiers des 2 dernières années ; - Caution morale.
PME agro-pastorales	- Copie de la pièce d'identité nationale valable du représentant légal ;	- Statuts ; - Brevets ou certifications qualité.

	- Photo d'identité du représentant légal ; - Certificat de résidence du représentant légal (facultatif) ; - Preuve de l'existence du domaine d'exploitation (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.).	- États financiers des 2 dernières années ; - Caution morale. - Lettres d'intention de partenaires financiers.
Projets portés par des femmes	- Copie de la pièce d'identité nationale valable du représentant légal ; - Photo d'identité du représentant légal ; - Certificat de résidence du représentant légal (facultatif) ; - Plan d'affaires détaillé ; - Preuve de l'existence du domaine d'exploitation (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Rapport des activités des 2 dernières campagnes.	- Statuts ;
Projets portés par des jeunes	- Copie de la pièce d'identité nationale valable du représentant légal ; - Photo d'identité du représentant légal ; - Certificat de résidence du représentant légal (facultatif) ; - Plan d'affaires détaillé ; - Preuve de l'existence du domaine d'exploitation (titre foncier, attestation d'exploitation, contrat de bail, etc.) ; - Rapport des activités des 2 dernières campagnes ;	- Statuts ;

9. MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Le programme de financement du Fonds de Développement Agricole (FODA) repose sur des conditions adaptées aux différentes catégories de bénéficiaires et aux spéculations agricoles prioritaires.

9.1. Montant du crédit et plafonds

Catégorie de bénéficiaire	Montant minimum (GNF)	Montant maximum (GNF)	Conditions spécifiques
Projets portés par des jeunes et des femmes	50 000 000	200 000 000	Projet bancable à fort impact socio-économique.
PME agro-pastorales	100 000 000	500 000 000	Projet bancable à fort impact socio-économique.
Les grands promoteurs agro-pastoraux	500 000 000	1 000 000 000	Projet bancable à fort impact socio-économique.
Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	200 000 000	3 000 000 000	Projet collectif structuré, impact avéré sur la chaîne de valeur agricole.

9.2. Conditions d'octroi du crédit

Critère	Détails
Durée du remboursement	- Entre 12 et 36 mois, en fonction du type de projet.
Taux d'intérêt	- 0%.
Décaissement	- Décaissement en une ou plusieurs tranches, selon le type de projet et les phases de mise en œuvre. - Chaque tranche est conditionnée par la validation des justificatifs d'utilisation des fonds précédents.
Suivi et contrôle	- Suivi mensuel de la mise en œuvre des projets par les services déconcentrés du MAGEL. - Suivi sur pièce et sur place par le FODA de la bonne utilisation des fonds.
Recouvrement de crédits	- Système de recouvrement basé sur des échéances de paiement ; - Suivi des recouvrements assurés par le FODA, avec l'appui des services déconcentrés du MAGEL.

9.3. Modalités de paiement et de remboursement

Modalité	Détails
Mode de paiement du crédit	- Virement bancaire sur le compte du bénéficiaire en une ou plusieurs tranches, selon les modalités de financement.
Justification du financement	- Chaque décaissement supplémentaire, le cas échéant, est conditionné par la soumission et la validation des justificatifs d'utilisation des montants précédents.
Remboursement des crédits	- Les bénéficiaires effectuent les remboursements par paiement sur le compte numéro 2011000148 de l'Agence des Dépôts du Trésor domicilié à la BCRG pour le compte du FODA.

10. GOVERNANCE ET ORGANES DE CONTRÔLE :

La mise en œuvre du programme repose sur une coordination efficace entre les acteurs suivants :

10.1. Acteurs

Acteurs	Rôle	Livrables Attendus	Étape d'intervention
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	- Validation du mécanisme - Supervision et encadrement technique du programme.	- Mécanisme validé ; - Rapports de supervision technique.	Phase de planification et suivi-évaluation.
Conseil d'Administration du FODA	- Approbation des projets le cas échéant	Procès-verbaux des réunions de validation.	Phase d'approbation des projets
Fonds de Développement Agricole (FODA)	- Élaboration du mécanisme ; - Mise en œuvre du programme ; - Suivi et évaluation du programme ;	- Mécanisme ; - Rapport d'exécution du programme ; - Rapport de suivi-évaluation	Phase de planification, mise en œuvre, suivi et évaluation et approbation des projets.

	- Approbation des projets sélectionnés		
Services déconcentrés du MAGEL	- Relais techniques et administratifs pour l'analyse et le suivi des projets au niveau local. - Facilitation de la mise en œuvre et du suivi sur le terrain.	- Rapports d'activités ; - Comptes rendus des missions de terrain.	Phase de présélection, mise en œuvre et suivi-évaluation des projets.
Comité d'évaluation des projets	- Évaluation technique et financière des dossiers soumis.	- Liste des projets présélectionnés et validés. - Rapports d'évaluation technique et financière.	Phase de présélection et de sélection des projets.
Comité de validation des projets	- Validation des projets sélectionnés	- Liste définitive des projets sélectionnés	Phase d'approbation des projets
Bénéficiaires	- Élaboration et soumission des projets ; - Mise en œuvre des financements et respect des engagements contractuels.	- Business plan et dossier de financement complet. - Rapports périodiques d'activité et de remboursement.	Phase de soumission, de mise en œuvre et de remboursement.

10.2. Composition des comités

Types	Membres
Comité de sélection des projets	- Services techniques du FODA - Conseillère juridique du MAGEL - Un représentant des directions techniques du MAGEL en fonction du type de projet - Un représentant de la Chambre Nationale d'Agriculture CNA.
Comité de validations des projets	• Président : Conseiller (ère) Chargé (e) du Ministre chargé des questions Agricoles ; • Rapporteur : Directeur(trice) Général (e) du FODA ; • Membres : - Conseiller(ère) Juridique ; - Conseiller(ère) Chargé (e) des Productions animales ; - Représentant(e) de la Direction Nationale d'Agriculture ; - Représentant(e) de la Direction Nationale de l'Alimentation et des Productions Animales ;

	- Représentant de la Direction Générale du BSD ; - Représentant(e) de la Direction Nationale du SERPROCA ; - Représentant(e) de l'Inspection Générale du MAGEL ; - Représentant(e) de la Direction CSPP
--	--

11. Dispositif de suivi et d'évaluation

Un système de suivi-évaluation rigoureux sera mis en place afin de mesurer l'efficacité du programme et garantir la transparence dans la gestion des fonds :

- Suivi des projets financés : contrôle régulier sur l'utilisation des fonds et l'avancement des activités.
- Indicateurs de performance : production agricole, taux de remboursement, nombre d'emplois créés, impact environnemental et social.
- Évaluation périodique : missions de terrain pour ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.